

Général

Retour sur la conférence annuelle REACH & CLP

Plus de 70 participants ont pris part à la 7ème édition de la « *Conférence & Networking Lunch : Mise en œuvre des règlements REACH&CLP et challenges à venir* » organisée le 5 décembre 2013 par le Helpdesk REACH&CLP Luxembourg, un service du Centre de Recherche Public Henri Tudor, avec le soutien de la Fedil-Business Federation Luxembourg, l'Entreprise Europe Network, le Ministère du Développement durable et des Infrastructures et le Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur. Débutant avec un networking lunch convivial, au cours duquel les participants ont pu échanger sur le sujet avec l'équipe du Helpdesk REACH&CLP Luxembourg et les intervenants, ainsi qu'avec d'autres industriels, l'événement a ensuite été ouvert par la présentation de Caroline Fedrigo sur les activités du Helpdesk REACH&CLP au Luxembourg.

- Arno Biber du Helpdesk REACH&CLP a ensuite présenté un état de l'art des développements des différentes procédures de REACH et CLP en 2013 et exposé les perspectives pour 2014.
- Caroline Braibant, secrétaire général de la Fédération Européenne des Métaux Précieux, a par la suite abordé un thème d'actualité : le statut des nanomatériaux sous le règlement REACH.
- Ruth Moeller du Helpdesk REACH&CLP a ouvert la seconde partie de la conférence consacrée à la procédure d'autorisation et a expliqué les différentes étapes de cette procédure mettant en avant l'importance de la substitution.
- Katarina Pirslova de la Commission Européenne a ensuite présenté le plan d'action 2020 pour les substances extrêmement préoccupantes, SVHC Roadmap 2020.
- Samira Abdesslam du centre technique des industries mécaniques (Cetim), a présenté un exemple concret de l'impact de la procédure d'autorisation sur les entreprises du secteur de la mécanique.

En conclusion, Caroline Fedrigo a rappelé qu'une approche proactive de la législation permet aux entreprises de maîtriser les risques liés à leurs activités et est souvent source d'innovation. Elle a également présenté le programme des événements pour 2014.

Plus d'informations sur la conférence annuelle disponibles [ici](#). Les présentations sont disponibles sur le [site internet du CRP Henri Tudor](#) dans la section « Téléchargements »

Manifestation organisée conjointement par le Helpdesk REACH&CLP Luxembourg et l'Agence Européenne des Produits Chimiques


Le 17 octobre 2013 s'est tenu le sixième « Café REACH&CLP ». autour du thème « Autorisation sous REACH, ma substance est incluse à l'annexe XIV : que faut-il faire ? », organisé par le Helpdesk REACH&CLP Luxembourg en collaboration avec l'Agence Européenne des produits chimiques (ECHA).

Après une introduction des étapes de la procédure d'autorisation incluant les échéances pertinentes, par le Helpdesk REACH&CLP Luxembourg, l'ECHA a communiqué des informations relatives à la décision de substitution et aux facteurs à prendre en compte dans le cadre d'une demande d'autorisation. De plus, les étapes de la procédure de soumission d'une demande d'autorisation et les services de support proposés par l'ECHA ont été présentés par cette dernière. Les participants ont pu poser

Joyeuses fêtes de fin d'année !

Le Helpdesk REACH&CLP Luxembourg sera fermé du lundi 23/12/2013 au vendredi 03/01/2014 inclus.
Dans l'attente de vous retrouver en 2014, toute l'équipe vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.





leurs questions directement à l'interlocuteur de l'ECHA, membre de l'unité de gestion des risques de l'ECHA. Les présentations de l'évènement sont maintenant disponibles [en ligne](#).

REACH & CLP : consultations publiques en cours

Plusieurs consultations publiques sont en cours et consultables sur le site internet de l'ECHA. Elles concernent de nouvelles propositions de classification et d'étiquetage harmonisés, des propositions d'essais et des propositions de restriction.

- [propositions de classification et d'étiquetage harmonisés](#) : pour le 3,7-diméthyl octa-2,6-dienitrile, échéance le 10 janvier 2014 ; pour un herbicide (acetochlor) et pour l'iodométhane, échéance le 20 janvier 2014 ; pour un solvant (N,N-diméthylacétamide), pour l'acide perfluorononane-1-oïque et ses sels et pour un biocide (Tinuvin 123), échéance le 27 janvier 2014; et pour 10 composés du cuivre (par ex. oxyde de cuivre (II), sulfate de cuivre pentahydrate, thiocyanate de cuivre), échéance le 3 février 2014.
- [propositions d'essais](#) : il y a trois échéances : 31 décembre 2013, le 10 janvier 2014 et le 3 février 2014.
- [propositions de restrictions](#) : pour rappel, deux propositions sont en cours sur la fabrication et les utilisations industrielles et professionnelles du NMP et le nonylphénol et nonylphénol éthoxylé utilisés dans les articles textiles. Echéance le 18 mars 2014.

Une nouvelle proposition de restriction est également en cours concernant le cadmium et ses composés présents dans les peintures. Échéance le 17 juin 2014 mais les premiers commentaires sont les bienvenus avant le 28 février 2014 afin de faciliter les premières discussions sur ces propositions.

Une consultation a été lancée sur le projet d'avis du Comité d'Analyse Socio-Économique (SEAC) concernant le plomb et ses composés destinés à une utilisation pour les consommateurs. Echéance le 14 février 2014 et l'avis final devrait être adopté le 21 mars 2014.

Utilisation sûre des produits chimiques sur le lieu de travail

L'ECHA a lancé des pages web dédiées aux travailleurs qui contiennent des informations pratiques et des exemples sur comment REACH, CLP et la réglementation Biocides (BPR) peuvent améliorer leur santé et leur sécurité au travail. Plus d'informations [ici](#).

Publication du rapport sur les méthodes employées dans l'évaluation des risques pour l'environnement des substances pétrolières

L'ECHA a publié un rapport fournissant les conclusions et les recommandations pour améliorer la validité scientifique et l'applicabilité des méthodes les plus couramment utilisées pour évaluer les risques environnementaux des substances pétrolières. Plus d'informations [ici](#).

QSAR Toolbox

La version 3.2 de la toolbox QSAR est désormais disponible en téléchargement. Plus d'informations sur les nouvelles fonctionnalités et le lien de téléchargement sont disponibles dans [l'alerte actualité de l'ECHA](#).

REACH (enRegistrement, Evaluation, Autorisation et restrictions des substances CHimiques)

Autorisation

- ❖ La « Liste Candidate » a été mise à jour avec 7 nouvelles substances SVHC (Substance of Very High Concern)

Le 16 décembre 2013, 7 nouvelles substances extrêmement préoccupantes ont été ajoutées à la liste des substances candidates à autorisation, cette liste contient maintenant un total de 151 substances. Pour rappel, les substances SVHC ne font pas l'objet d'une interdiction, elles peuvent donc continuer à être mise sur le marché mais sont soumises à l'obligation de communication par les fournisseurs conformément aux articles 31,32 et 33 de REACH.

Pour rappel également, les producteurs et importateurs d'articles qui les contiennent doivent notifier à l'ECHA conformément à l'article 7.2 de REACH. L'échéance pour notifier ces 7 substances est le 16 juin 2014.

Plus d'information dans la [revue de presse de l'ECHA](#) et la liste candidate est consultable [ici](#).



❖ Nouvelles consultations publiques sur les demandes d'autorisation

L'ECHA a reçu seize nouvelles demandes d'autorisation pour des utilisations du phtalate de bis(2-éthylhexyle) (DEHP) et du phtalate de dibutyle (DBP). L'ECHA invite dès maintenant les parties intéressées à soumettre les informations pertinentes concernant les alternatives à ces utilisations. Échéance : 8 janvier 2014. Plus d'information disponible sur la page « [Applications for authorisation](#) ».

❖ SVHC Roadmap 2020

Le site internet de l'ECHA propose désormais une section spécifique donnant aux parties intéressées et au grand public des informations régulièrement mises à jour sur la façon dont l'Agence, la Commission Européenne et les États Membres de l'UE envisagent de mettre en œuvre la feuille de route 2020 pour les SVHC. Cette feuille de route a pour objectif d'avoir toutes les substances extrêmement préoccupantes (SVHC) pertinentes incluses à la liste candidate pour 2020. Plus d'informations [ici](#).

❖ L'ECHA a mis à jour les données sur les substances de la liste candidate contenues dans des articles

L'ECHA vient de mettre à jour les données concernant les substances contenues dans des articles. Ces informations sur les substances extrêmement préoccupantes sont issues des données non confidentielles fournies lors de la notification des substances contenues dans des articles mais aussi de données présentes dans les dossiers d'enregistrement. Cette mise à jour est basée sur les substances incluses à la liste candidate à la date du 19 décembre 2012.

Plus d'informations l'[e-news de l'ECHA](#) et les données sur les substances sont disponibles [ici](#).

Le RAC et le SEAC en accord sur des restrictions et des autorisations

En Décembre 2013, le Comité d'évaluation des risques (RAC) a adopté un avis sur la proposition de restriction de plomb dans les produits de consommation et le comité d'analyse socio-économique (SEAC) a accepté son projet d'avis sur la même proposition. RAC a également accepté deux courbes sur la dose-réponse de référence pour la cancérogénicité des substances du chrome hexavalent et de l'arsenic inorganique. En outre, les deux Comités sont en accord sur les projets d'avis pour la première demande d'autorisation. Plus d'informations dans l'[alerte actualité de l'ECHA](#).

Restriction : l'annexe XVII du Règlement REACH modifiée

L'annexe XVII du règlement REACH a été modifiée par le [règlement \(UE\) n°1272/2013](#) du 06 décembre 2013. Celui-ci introduit des teneurs maximales en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) à respecter pour la mise sur le marché en vue de la vente au public de certains articles susceptibles d'entrer en contact avec la peau ou la bouche. Cela concerne notamment les articles de puériculture, les ustensiles ménagers ou encore les vêtements.

Evaluation

❖ L'ECHA annonce la proposition de plan pour l'évaluation des substances 2014-2016

L'ECHA a préparé une proposition de mise à jour du [plan d'action continu communautaire pour l'évaluation des substances](#) (CoRAP) pour 2014-2016. Cette proposition de mise à jour contient 125 substances qui sont proposées pour être révisées par 22 États Membres conformément à la procédure d'évaluation du règlement REACH. Il contient 56 substances nouvellement allouées et 68 substances qui proviennent de la mise à jour qui est parue le 20 mars 2012 (CoRAP 2013-2015). L'objectif de l'ECHA est d'adopter et publier la [mise à jour](#) finale du CoRAP 2014-2016 pour mars 2014.

Plus d'informations [ici](#).


❖ Publication sur le site de l'ECHA des quatre premiers documents finaux sur l'évaluation des substances

L'évaluation des substances a débuté en 2012 et les États Membres ont évalué 36 substances. Les quatre premiers cas de ce lot sont désormais clôturés. Dans ces cas, les États Membres évaluateurs désignés ont décidé de ne pas demander plus d'informations sur ces substances et un projet de décision n'a donc pas été préparé. Les États Membres évaluateurs ont, au lieu de cela, finalisé leur évaluation et en ont tiré des conclusions sur les risques présumés. Cette information est disponible dans des

Nouvelles fonctionnalités de recherche pour les substances enregistrées

Il est maintenant possible de rechercher les substances enregistrées sur le site internet de l'ECHA grâce aux descripteurs d'utilisation non confidentielles, par ex. catégorie de produits, secteur d'utilisation, catégorie de processus et catégories de rejets dans l'environnement. En outre, il est possible de filtrer les substances enregistrées selon la date à laquelle les données ont été publiées.

Plus d'informations [ici](#).



documents finaux. Ces documents finaux publiés concernent l'évaluation de l'oxyde d'éthylène, du phosphate de tributyl, diisocyanate de m- tolylidène et du toluène.

Ce document final résume le point de vue de l'État Membre évaluateur sur la nécessité éventuelle d'une gestion des risques. Cependant, cette seule conclusion n'est pas le point de départ d'un nouveau processus réglementaire et n'est pas contraignante pour les États Membres et la Commission.

Plus d'informations [ici](#).

❖ Premiers accords du Comité des États Membres (MSC) sur l'évaluation des substances

Le Comité des États Membres (MSC) a convenu que l'ECHA devrait demander plus d'informations sur six substances en particulier, car les informations actuellement disponibles sont insuffisantes pour permettre une évaluation des risques qu'elles présentent pour la santé humaine et/ou l'environnement. Ces six substances particulières listées dans le plan d'action continu communautaire pour l'évaluation des substances (CoRAP) ont été évaluées par l'Allemagne, la France, le Danemark, le Royaume-Uni, la Belgique et l'Espagne. Plus d'informations [ici](#).

Mises à jour et nouveaux guides sur le site de l'ECHA

Le guide pour les utilisateurs en aval a été mis à jour afin de prendre en compte et mettre en œuvre l'expérience et les bonnes pratiques acquises depuis la mise en place de la version originale de ce guide. Le guide sur l'élaboration des fiches de données de sécurité (FDS) a aussi été mis à jour et modifié en incluant en annexe des informations sur les fiches de données de sécurité étendues. Plus d'informations dans [l'alerte actualité de l'ECHA](#).

De plus, l'ECHA a publié une nouvelle fiche d'information sur le concept de sous-traitant et les responsabilités qu'il peut avoir sous REACH. Plus d'informations dans [l'alerte actualité de l'ECHA](#).

Pour en savoir plus, consulter notre site internet : [« Qu'est ce que REACH ? »](#)

CLP (Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges chimiques)

Avis scientifiques du Comité d'Évaluation des Risques

En septembre, le Comité d'Évaluation des Risques (RAC) a adopté 9 avis scientifiques pour la classification et l'étiquetage harmonisés de substances. Les substances concernées sont : sulfoxaflor, phénol, dodécyl-, ramifié (TPP), plomb (métallique), composés du tributylétain, trisulfuron méthyle, bifénazate, fenpyroximate et lenacil.

Sur base des avis adoptés par le RAC, la Commission Européenne prépare des décisions pour l'introduction de nouvelles entrées harmonisées à l'annexe VI du règlement CLP.

Plus d'informations dans [l'alerte actualité de l'ECHA](#), notamment sur l'utilisation de ces substances et les propositions de classification.

CLP Q&A 5.0

La [FAQ européenne CLP](#) a été mise à jour sur le site de l'ECHA.

Cinq nouvelles questions-réponses ont été ajoutées lors de cette mise à jour (N°0846 à 0850).

L'ECHA publie la mise à jour du guide « Guidance on the Application of the CLP Criteria »

L'ECHA a publié une mise à jour du guide « Guidance on the Application of the CLP Criteria » au terme de tout un processus de consultation. Cette mise à jour prend en compte la seconde Adaptation au Progrès Technique (ATP) du règlement CLP qui est entrée en vigueur en avril 2011. Elle prend également en compte la quatrième ATP qui est entrée en vigueur en juin 2013. Plus d'informations [ici](#).

Pour en savoir plus, consulter notre site internet : [« Qu'est ce que le CLP ? »](#)

AGENDA

Manifestations nationales

Le programme des événements de l'année 2014 sera prochainement disponible.

Webinars

12 février 2014 : Comment rendre son dossier d'enregistrement conforme à REACH – Trucs et astuces (5^{ème} partie). Plus d'informations [ici](#).

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Le Helpdesk REACH&CLP offre des conseils sur REACH et CLP qui ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas une interprétation juridique des textes réglementaires. Les réglementations REACH et CLP sont les seules références légales et les informations fournies via cette lettre d'information ne constituent en rien une base légale. Ces informations sont fournies à titre informatif sans aucune garantie expresse ou implicite, quant à leur exhaustivité ou exactitude. Par conséquent, toute responsabilité du CRP Henri Tudor pour toute erreur ou omission est exclue et le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies. © 2013, CRP Henri Tudor.

